

I. Etat initial

L'état initial a pour objectif de définir le contexte paysager et patrimonial à l'échelle globale et locale autour du site éolien étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

Le présent rapport est découpé comme suit:

- Composantes et unités paysagères

L'organisation de contexte paysager est présentée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères: relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures.

Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères.

L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné (parties I.1.1 et I.1.2.). La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique (I.1.3).

- Eléments patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux protégés sont inventoriés à l'échelle du périmètre éloigné grâce à la base de données 'Atlas des patrimoines' (Monuments Historiques etc) et à la base de données des DREAL Picardie et Haute-Normandie (sites inscrits et classés, et pour la région Picardie des sites d'intérêt ponctuel, paysages emblématiques...).

L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis à vis du site éolien.

- Perceptions sociales

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif de l'étude est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants. Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique.

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes notamment l'Atlas des Paysages de la Somme et celui de Haute-Normandie. La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.

Organisation du relief

Le site éolien s'inscrit dans un paysage de **plateau aux ondulations douces** qui s'étend vers l'Est et l'Ouest : le plateau du Vimeu (Cf. Carte 4 'Organisation du relief et réseau hydrographique').

Le plateau du Vimeu est délimité par la **vallée de la Somme au Nord et celle de la Bresle au Sud**, qui dessinent un axe Est/Ouest. Le **site éolien** est situé sur le plateau, à **environ 4,5 km de la vallée de la Bresle et 13 km de celle de la Somme**. La Somme et la Bresle sont les deux vallées principales de l'aire d'étude. Elles font l'objet d'une **reconnaissance régionale (paysage emblématique)**. Elles rejoignent le littoral à l'Ouest (Manche).

D'autres vallées incisent les plateaux et donnent lieu à des jeux de relief (Cf. figure 2). C'est le cas à l'Est du site éolien où les **vallées vertes** de Wiry et Vergies sont définies **paysage emblématique** par la DREAL Picardie.

Le relief est plus marqué au Sud-Ouest dans le département de la Seine-Maritime. Les **reliefs boisés de la forêt d'Eu** (altitude environ 200 m) cadrent la **vallée de la Bresle**. Ces reliefs et boisements séparent les départements de la Somme et de la Seine-Maritime.

Répartition et typologie de végétation

Les plateaux du périmètre d'étude éloigné (le Vimeu, le Ponthieu, l'Amiénois et le Petit Caux) sont exploités par une **agriculture intensive de grandes cultures** (céréales, betteraves..., Cf. figure 1). Les grandes parcelles de terres arables se succèdent sans délimitation visuelle autre que les différences de cultures.

La **végétation arborée** (feuillus majoritairement) est présente sur les **rebords du plateau soulignant les vallées, sur les coteaux et dans les vallées** (Cf. Carte 5 'Répartition des boisements' et figure 2). Sur la carte 5, les paysages de vallées ont été superposés aux boisements, permettant de rendre compte de cette répartition. Les vallées se lisent comme des cordons boisés dans les vues d'ensemble depuis les plateaux.

La densité de répartition des boisements sur les plateaux varie en fonction de l'unité paysagère. Cependant, **les vues depuis les plateaux comprennent toujours des boisements** (bosquets accompagnant les fermes, hameaux et bourgs, boisements soulignant les jeux de relief, arbres d'alignement soulignant le tracé d'une route..., Cf. figure 1).

Sur les coteaux des vallées, les parcelles de culture ou de pâture sont parfois délimitées par des rideaux de végétation. Ces haies sont perpendiculaires à la pente et ont pour fonction de retenir la terre (Cf. figure 2).

Le **coeur des vallées** ne se découvre que depuis le **fond de vallée ou depuis les coteaux** bénéficiant de vues en belvédère. Les vallées incisant le plateau du Vimeu sont nommées '**vallées vertes**' pour leur végétation (haies, vergers, rideaux de végétation...). Le contraste d'ambiance paysagère est important avec le plateau : le paysage des vallées est d'une échelle plus fine et intimiste.

Dans les vallées de la Somme et de la Bresle, larges de 2 à 3 km environ, prairies, cultures, zones humides (étangs...), populiculture (peupliers), ripisylve (végétation arborée accompagnant le cours d'eau) occupent le fond de vallée.

Le relief et la végétation arborée conditionnent les vues dans les vallées : les **vues sont cadrées par les coteaux** avec pour arrière-plan les boisements présents sur le haut de coteau (Cf. figure 2), et dans le fond de vallée les boisements peuvent fermer les vues. Ainsi les **vallées sont visuellement isolées des plateaux**. Seuls les **rebords de plateaux créent la ligne d'horizon**.

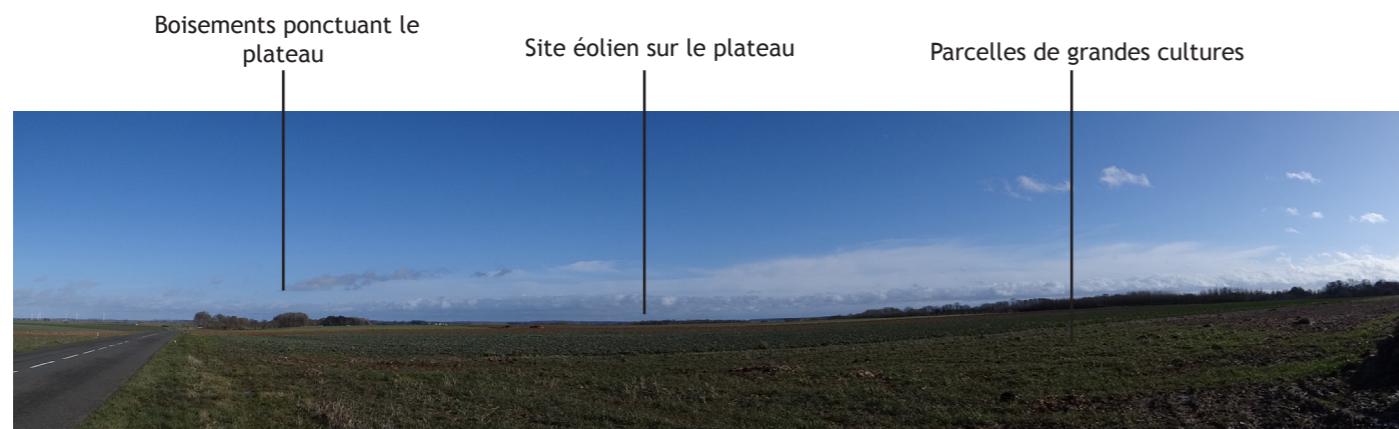


Fig.1. Paysage du plateau du Vimeu. Plateau de grandes cultures ponctués de boisements. Vue sur le site éolien depuis l'Ouest depuis la RD25.

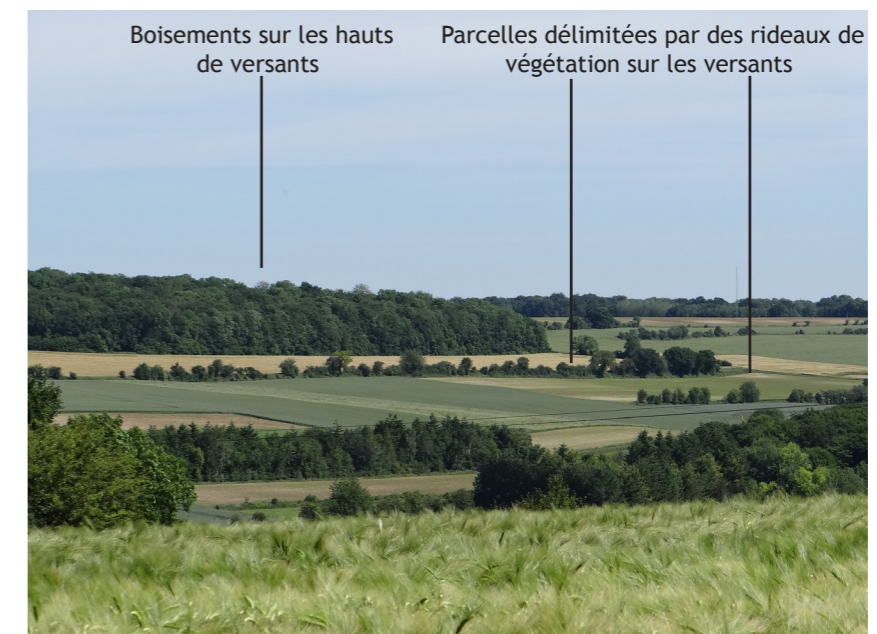
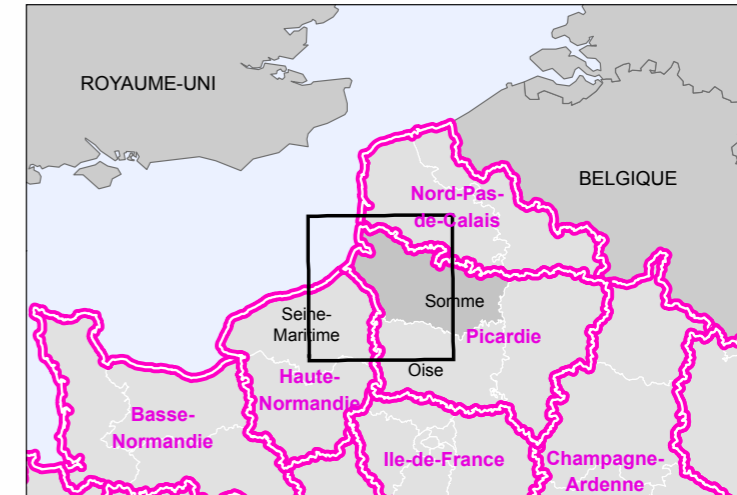
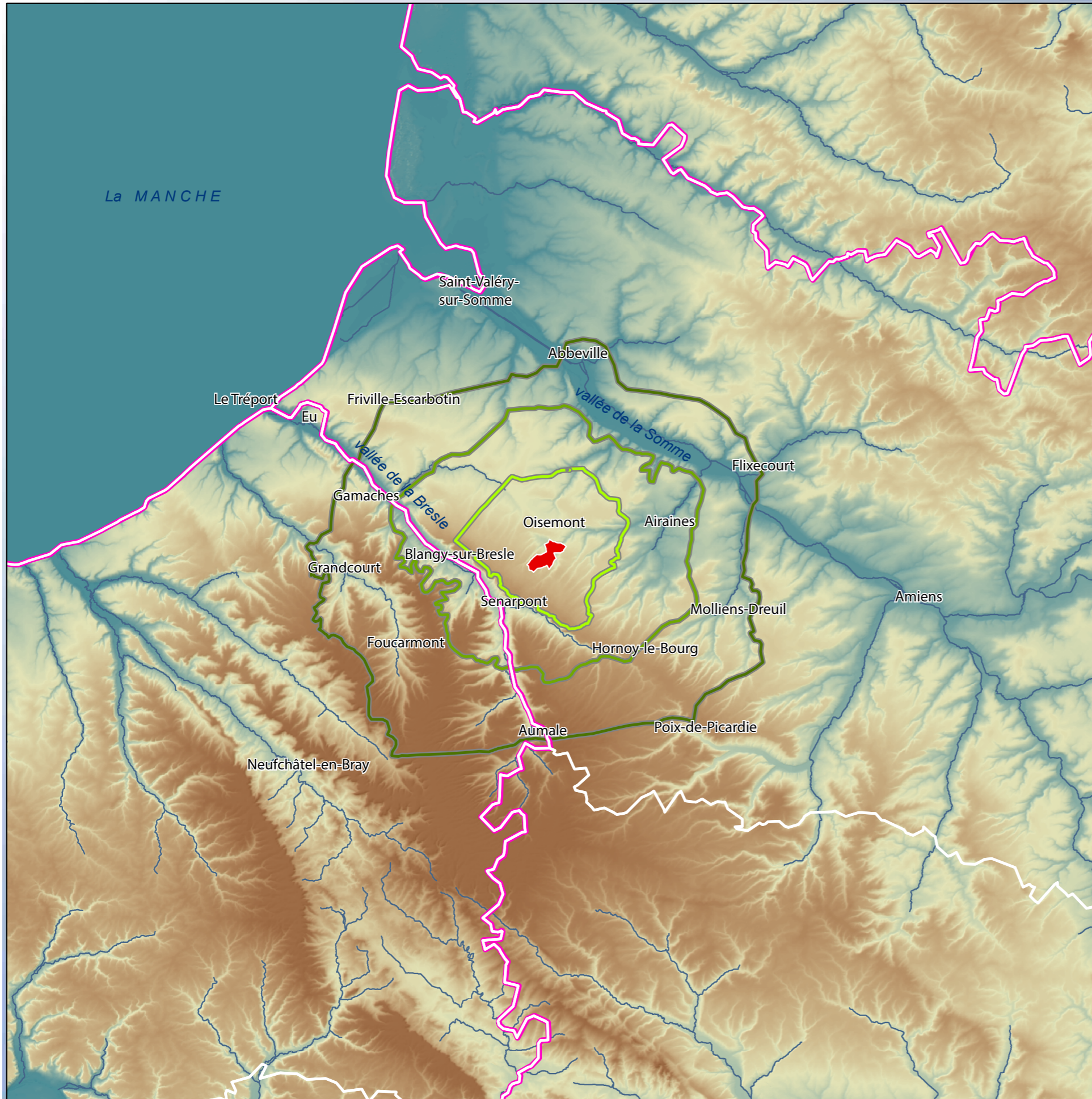


Fig.2. Vallées vertes de Bailleul à l'Est de Limeux



Zone potentielle d'implantation

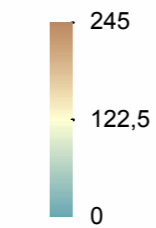
Périmètres d'étude :

Périmètre rapproché

Périmètre intermédiaire

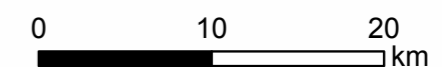
Périmètre éloigné

Altitude en m :



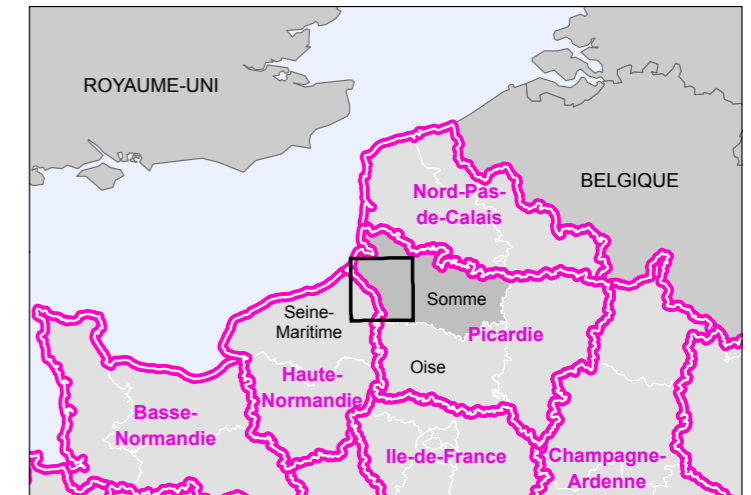
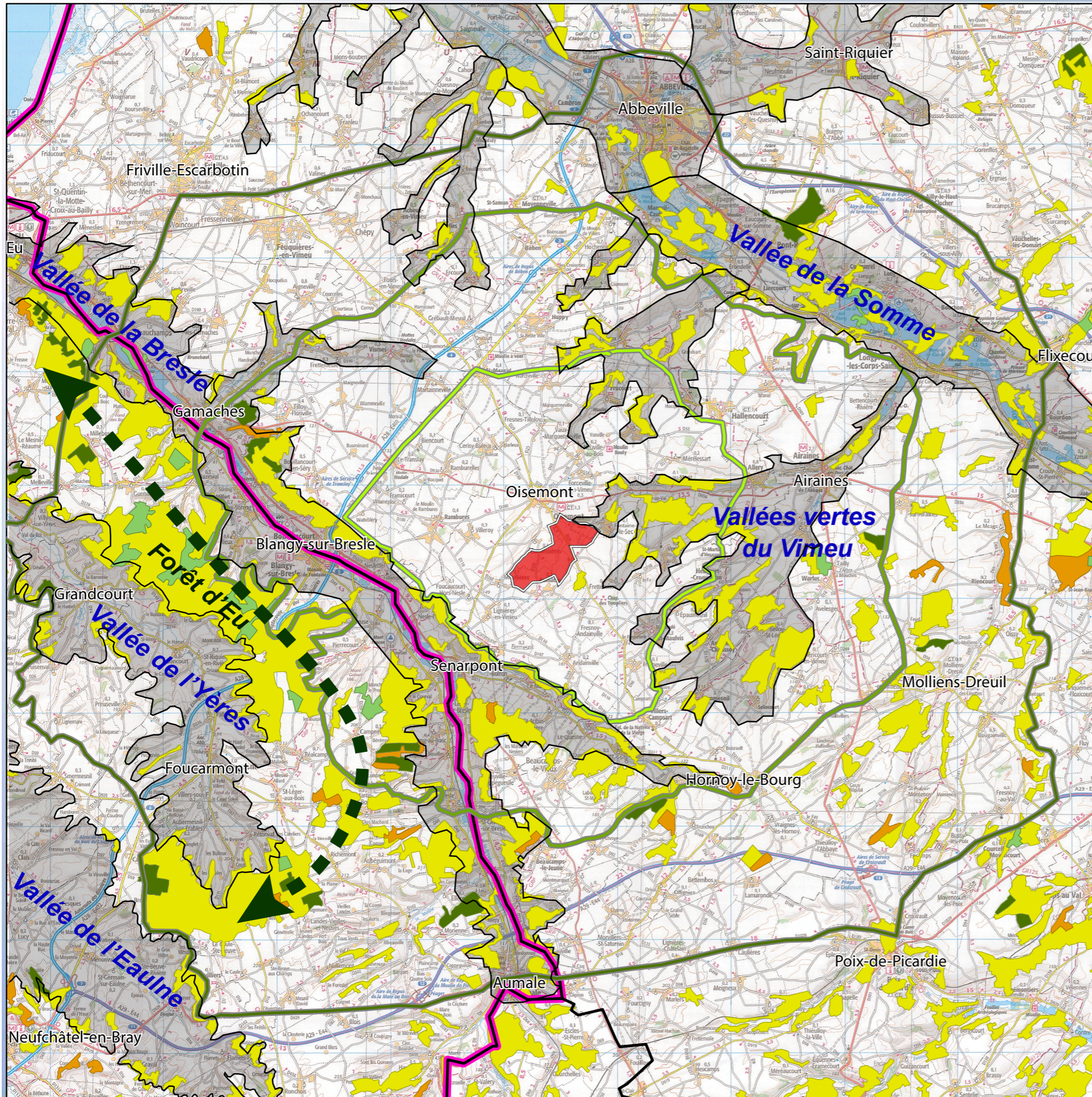
Réseau hydrographique

Limite régionale (rose) et départementale (blanc)



Projection : Lambert 93

Carte 4 : Organisation du relief et réseau hydrographique



■ Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude :

- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné

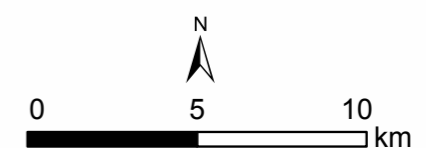
Vallées (source : Atlas des paysages)

Type de végétation (source : Corine Landcover) :

- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées

— Limite régionale

Limite départementale



Projection : Lambert 93

carte 5 : Répartition des boisements

Sources : ETD, Corine Landcover, IGN scan100®